



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
DIMANCHE 12 MAI 2019
N° 33 / 2019



En exercice : 30

Présents : 16

Absents : 14

Procuration : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Blak ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU,
Soilihi AHMED, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI,
Mariame BACO OUSSANI, Saandia BOINA, Chamsia
DIHADI SOILHI, Hanima IBRAHIMA, Soidridine
MADI, Abdoullatuf MADI, Hidahya MAHAFIDHOU,
Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mariama MHIDINI, El
Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILHI-MADI.

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH,
Chadhoul Abdou, Mouslim
ABDOURAHAMAN, Nourou ANDJIBOU,
Chaharani BAMANA, Zouhouria FOUNDI
CHEBANI, Elline HEDJA, Fonte IBRAHIM,
Thomas INOUSSA, Angatahi MELA, Ali-
Moussa MOUSSA-BEN, Tahanlabati
Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-
FOUNDI, Fatima SALIM.

Objet :

Réponse à l'Appel à Projets ADEME
Mobilité électrique durable
en Zones non Interconnectées

Procurations : Néant

L'an deux mille dix-neuf, le 12 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 6 mai 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El farsi SAÏD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

NOTA :

Le Président certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte du siège de la
Communauté de Communes le
16/05/2019

Le Président,
Ismaila MDEREMANE SAHEVA

Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu les statuts de la communauté de communes du Sud
Vu la délibération CCSud 77/2018 du 4 novembre 2018 approuvant l'élaboration du Plan Climat Air Energie
Vu l'appel à projet de l'ADEME « Mobilité électrique durable en Zones non Interconnectées »

Le Président expose au Conseil que dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME sur la « Mobilité électrique durable », la Communauté de Communes du Sud envisage le déploiement d'un premier réseau de véhicules électriques dans le Sud de l'île. Ce réseau s'appuierait sur un approvisionnement d'énergie solaire grâce à des bornes électriques alimentées par des panneaux photovoltaïques installés dans les mairies et au siège. Objectifs du projet :

- La création d'une dynamique inédite en matière de déplacement électrique ;
- L'initiation d'un premier réseau de bornes de recharge accessible à tous ;
- L'engagement exemplaire en matière de transition énergétique traduisant une politique volontariste.

Une pré-étude a été effectuée par le cabinet TOP BIS Réunion. Le Scénario proposé s'oriente vers la solution suivante :

- L'acquisition de 2 véhicules électriques par collectivité (4 communes et 1 intercommunalité) soient 10 véhicules électriques. Ces véhicules électriques devront remplacer au même nombre des véhicules thermiques existants dans les parcs actuels.
- L'installation de 3 bornes de recharge sur le parking des mairies et celui de la CCSud), dont une borne accessible au grand public ;
- Le dimensionnement des panneaux photovoltaïque permettant une couverture énergétique suffisante lors de la charge des véhicules ;
- L'engagement des communes membres pour le remplacement de 2 véhicules électriques.

Plan de Financement prévisionnel "Mobilité électrique"

Libellé	Dépenses	Recettes	Origine
2 :Ombrière + bornes	107 960 €	86 368 €	Ademe, 80%
3 : PV + bornes	112 796 €	90 237 €	Ademe, 80%
10 véhicules Zoé	300 000 €	60 000 €	Bonus écologique
		4 420 €	Certificat d'économie d'énergie
		83 321 €	FCTVA
		196 410 €	Reste à charge Collectivités
TOTAL	520 756 €	520 756 €	

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Décide :

D'approuver le projet « Mobilité électrique durable » et le plan de financement comme présenté ci-dessus

D'autoriser le Président à signer tout document pour mettre en œuvre cette délibération.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandré, le 15 mai 2019

Le Président



Ismaila MDEREMANE SAHEVA

